

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 402

présenté par
M. Bur-----
ARTICLE 29

À la fin de l'alinéa 51, substituer aux mots :

« conformément aux dispositions »,

les mots :

« en application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.